

AVIS PUBLIC

Municipalité de Laurier-Station

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 121A rue Saint-André, le 07 mars 2022 à 19h30, à Laurier-Station. Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Demande formulée pour le lot no.6 481 295 correspondant au 301 rue Lapointe

La demande a pour but de permettre une dérogation à l'article suivant du règlement de zonage 02-17 actuellement en vigueur :

- Article 10.3.4 *Largeur des accès* prévoit, au tableau 4 *Largeur des accès par usage*, que la largeur d'un accès entre la voie de circulation publique et l'espace privé ne peut excéder 15 mètres pour un usage autre que résidentiel. La demande a pour but d'autoriser une entrée véhiculaire d'une largeur de 30 mètres sur la rue Lapointe, étant ainsi dérogatoire de 15 mètres.

Demande formulée pour le lot no. 3 950 445 localisé au 153 rue Dubois

La demande a pour but de permettre une dérogation à l'article suivant du règlement de zonage 02-17 actuellement en vigueur :

- Article 5.2.2 Normes relatives aux constructions complémentaires prévoit qu'un garage privé doit avoir une superficie maximale équivalente à la superficie du bâtiment principal. La demande a pour but d'autoriser une superficie de 80,64 mètres carrés pour un bâtiment complémentaire attenant, alors que le bâtiment principal a une superficie de 77,90 mètres carrés, étant dérogatoire de 2,74 mètres carrés.

Donné à Laurier-Station, ce 21^e jour de février 2021



Frédéric Corneau
Directeur général, secrétaire-trésorier